

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°171

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 26

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Magali CHERET
Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Jean-François MONINO
Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Marc RUER
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Guillaume SANON

Madame Claudine PEJOUX
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Lionel DONNET
Madame Mériem DERKAOUI
Madame Leila TLILI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Omar AÏT-BOUALI
Madame Djamila AISSAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY
Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Hakim RACHEDI
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/SGAP

OBJET : Convention triennale entre la Commune d'Aubervilliers et le Département de Seine-Saint-Denis concernant la reprise en gestion directe des deux centres de PMI municipaux Mélanie Klein et du Landy

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu la loi n°83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi n°89.899 du 18 décembre 1989 complétée par les deux décrets du 6 août 1992 qui donnent compétence en matière de Protection Maternelle et Infantile et de planification familiale aux départements,

Vu la convention triennale de délégation entre le Département de Seine Saint-Denis et la Commune du 16 août 2006 reconduite tacitement,

Vu les articles L 1423.1 et L 2111.2 de la loi du 5 mars 2007, concernant les compétences dévolues au Département relatives au service départemental de Protection Maternelle et Infantile placé sous l'autorité et la responsabilité du Président Départemental,

Vu le code des communes, notamment ses articles L 417-8 et L 417-9,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2010 approuvant la convention de partenariat dans le domaine de la petite enfance entre la Commune d'Aubervilliers et le Département de la Seine Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2011 portant sur la reprise en gestion directe es deux centres de protection maternelle et infantile municipaux Mélanie Klein et du Landy avec effet au 1^{er} septembre 2012,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2015 autorisant la Maire à signer le renouvellement de la convention triennale entre le Département de Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers concernant la reprise en gestion directe des deux centres de PMI municipaux Mélanie Klein et du Landy et les modalités de mise à disposition du personnel à compter du 1^{er} septembre 2015,

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

AUTORISE : la Maire à signer le renouvellement de la convention triennale entre la Commune d'Aubervilliers et le Département de Seine Saint-Denis concernant la reprise en gestion directe des deux centres de PMI municipaux Mélanie Klein et du Landy et les modalités de mise à disposition du personnel à compter du 1^{er} septembre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2018.

Reçu en préfecture le : 04/10/19
Publié le : 02/10/19
Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

